

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

CERTDOS 5780

UFI: 280H-N08Y-2002-7T44

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit combiné de traitement de l'eau de chaudière
Agent antitartre et liant d'oxygène

1.3. Données du fournisseur qui met à disposition la fiche technique de sécurité

Nom de la société: CERTUSS GmbH
Adresse: Hafenstr. 65
Localité: D-47809 Krefeld
Téléphone: +49 (0) 2151 578-0
Interlocuteur: Monsieur Hamacher
Courriel: t.hamacher@certuss.com
Département de renseignement: Direction technique
Lundi au jeudi de 9 à 16 h, vendredi de 9 à 14
Numéro d'urgence: +49 (0)2151 578-123 en dehors des heures d'ouverture

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

métabisulfite de sodium
hydroxyde de sodium soude caustique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|--|--------------|------------------|------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 7681-57-4 | métabisulfite de sodium | | | 5 – < 10 % |
| | 231-673-0 | 016-063-00-2 | | |
| | Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318 EUH301 | | | |
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium soude caustique | | | 5 – < 10 % |
| | 215-185-5 | 011-002-00-6 | 01-2119457892-27 | |
| | Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|-----------|--|------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 7681-57-4 | 231-673-0 | métabisulfite de sodium | 5 – < 10 % |
| | | par voie orale: DL50 = 1130 mg/kg | |
| 1310-73-2 | 215-185-5 | hydroxyde de sodium soude caustique | 5 – < 10 % |
| | | Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 3 de 9

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit combiné de traitement de l'eau de chaudière

Agent antitartre et liant d'oxygène

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| No CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|---------------------------|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 1310-73-2 | Sodium (hydroxyde de) | — | 2 | | VME (8 h) | |
| 7681-57-4 | Sodium (métabisulfite de) | — | 5 | | VME (8 h) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| No CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|-----------|-------------------------------------|-------------------|-------|--------|
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium soude caustique | | | |

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 4 de 9

| | | | |
|---------------------------------|----------------|-------|---------------------|
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 1 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 1 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| No CAS | Désignation |
|------------------------|-------------------------------------|
| Milieu environnemental | |
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium soude caustique |
| Eau douce | |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| L'état physique: | liquide |
| Couleur: | jaune |
| Odeur: | sans odour |
| Point de fusion/point de congélation: | -4 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Inflammabilité: | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Point d'éclair: | non déterminé |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 12,3 |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | complètement miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | non déterminé |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | 1,19 g/cm. |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | non applicable |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 5 de 9

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|--------------------------|---------------|
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Teneur en solvant: | 0,0 % |
| Teneur en corps solides: | non déterminé |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. Réactions avec: Acide.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Comburant, Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

ETAmé calculé

ATE (orale) 12841 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
|-----------|--------------------------|------|------------|-----|--------|--------|---------|
| 7681-57-4 | Voie d'exposition | | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| | métabisulfite de sodium; | | | | | | |
| | orale | DL50 | 1130 mg/kg | Rat | GESTIS | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle) Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 6 de 9

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | | |
|-----------|----------------------------------|------|----------------|------|----------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] | [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 7681-57-4 | métabisulfite de sodium | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 150 - 220 mg/l | 96 h | Onchorhynchus mykiss | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070799 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage: _

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

F – FR revu le: 05. 12. 2024

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 7 de 9

Quantité exceptée: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
 Passenger LQ: Y840
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 8 de 9

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

| | |
|---|---|
| Met. Corr: | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux |
| Acute Tox: | Toxicité aiguë |
| Skin Corr: | Corrosion cutanée |
| Eye Dam: | Lésions oculaires graves |
| CLP: | Classification, labelling and Packaging |
| REACH: | Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals |
| GHS: | Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals |
| UN: | United Nations |
| CAS: | Chemical Abstracts Service |
| DNEL: | Derived No Effect Level |
| DMEL: | Derived Minimal Effect Level |
| PNEC: | Predicted No Effect Concentration |
| ATE: | Acute toxicity estimate |
| LC50: | Lethal concentration, 50% |
| LD50: | Lethal dose, 50% |
| LL50: | Lethal loading, 50% |
| EL50: | Effect loading, 50% |
| EC50: | Effective Concentration 50% |
| ErC50: | Effective Concentration 50%, growth rate |
| NOEC: | No Observed Effect Concentration |
| BCF: | Bio-concentration factor |
| PBT: | persistent, bioaccumulative, toxic |
| vPvB: | very persistent, very bioaccumulative |
| ADR: | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) |
| RID: | Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail |
| MARPOL: | International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships |
| IBC: | Intermediate Bulk Container |
| SVHC: | Substance of Very High Concern |
| Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). | |
| CE/CEE: | Communauté européenne/Communauté économique européenne |
| UE: | Union européenne |
| Facteur M: | Facteur de multiplication |

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CERTDOS 5780

Date d'impression: 03. 01. 2025

Code de produit: 5780

Page 9 de 9

| | |
|-------|---|
| ADN: | European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures) |
| IMDG: | International Maritime Code for Dangerous Goods |
| EmS: | Emergency Schedules |
| MFAG: | Medical First Aid Guide |
| IATA: | International Air Transport Association |
| DGR: | Dangerous Goods Regulations |
| ICAO: | International Civil Aviation Organization |
| TI: | Technical Instructions |

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Skin Corr. 1; H314 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Dam. 1; H318 | Sur la base des données de contrôle |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

CERTUSS GmbH
Hafenstr. 65
D-47809 Krefeld

Tel.: +49 (0)2151 578-0
Fax: +49 (0)2151 578102
Ansprechpartner: Herr Hamacher
E-Mail: t.hamacher@certuss.com